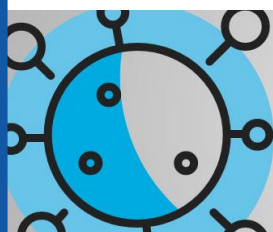


MESURES DE SOUTIEN MOBILISABLES PAR LES ENTREPRISES



Coronavirus COVID-19, les réponses officielles à vos questions

Consultez dès maintenant >



www.gouvernement.fr

Face à l'épidémie du Covid-19, des mesures de soutien immédiates sont mobilisables par toutes les entreprises haut-alpines.

- ➔ **URSSAF - L'URSSAF octroie des délais de paiement concernant les échéances sociales.**
 - Rappel des dates d'échéances et notice explicative : <https://www.urssaf.fr/portail/home/actualites/toute-lactualite-employeur/mesures-exceptionnelles-pour-les.html>
 - Mesures existantes et contact : <http://www.hautes-alpes.cci.fr/info-telechargement--coronavirus-urssaf-mesures-exceptionnelles-2601.php>
 - Déclarations d'arrêt de travail simplifiées pour les salariés parents : <https://www.ameli.fr/hautes-alpes/assure/actualites/coronavirus-des-declarations-darret-de-travail-simplifiees-pour-les-salaries-parents>

- ➔ **CHÔMAGE PARTIEL – Le maintien de l'emploi dans les entreprises par le dispositif de chômage partiel simplifié et renforcé :**
 - Toutes les informations à propos du dispositif : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F23503>
 - Plateforme de demande d'activité partielle en ligne : <https://activitepartielle.emploi.gouv.fr/aparts/>

- ➔ **REMISE D'IMPÔTS DIRECT - Dans les situations les plus difficiles, des remises d'impôts directs peuvent être décidées :**
 - Détails des aides et des démarches : <http://www.hautes-alpes.cci.fr/docs/DGFIP%20aides.pdf>
 - <https://www.impots.gouv.fr/portail/node/9751>
 - Délais de paiement d'échéances fiscales et/ou sociale la DGFIP met à disposition un modèle de demande : http://www.hautes-alpes.cci.fr/docs/modele_demande_delai_paiement_ou_remise_impots_covid19.pdf



MESURES DE SOUTIEN MOBILISABLES PAR LES ENTREPRISES

- ➔ **BANQUE DE France** – En cas de refus par votre banque d'un découvert ou d'un crédit, c'est la personne chargée d'être à l'écoute et à la disposition des entreprises. **C'est un service gratuit, rapide et confidentiel pour aider les entreprises et leurs partenaires financiers.** Il suffit de remplir le dossier de médiation en ligne et un Médiateur départemental du crédit contactera votre entreprise dans les 48 heures qui suivent.
 - Site internet : <https://mediateur-credit.banque-france.fr/vous-allez-saisir-la-mediation-du-credit>
 - Téléphone : [08 1000 1210](tel:0810001210)

- ➔ **BPI France - La mobilisation de Bpifrance pour garantir des lignes de trésorerie bancaires dont les entreprises pourraient avoir besoin à cause de l'épidémie :**
<https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Actualites/Coronavirus-Bpifrance-active-des-mesures-exceptionnelles-de-soutien-aux-entreprises-49113>

- ➔ **Région Sud – La Région Sud mobilise 12 millions d'euros pour protéger les entreprises et sauvegarder les emplois sur le territoire.**
<https://www.maregionsud.fr/actualites/detail/12-meur-pour-protoger-les-entreprises-et-sauvegarder-les-emplois-en-region-sud>

- ➔ **Barreau des Hautes-Alpes – Centre de négociation et de médiation :**
L'appui au traitement d'un conflit avec des clients ou fournisseurs grâce à la médiation :
<https://www.avocats-hautes-alpes.fr/mediation>

- ➔ **La reconnaissance par l'État du Coronavirus COVID-19 comme un cas de force majeure pour ses marchés publics. En conséquence, pour tous les marchés publics d'État, les pénalités de retards ne seront pas appliquées.**
Vous pouvez être accompagné dans vos démarches :
 - Mail : paca.continue-eco@directe.gouv.fr
 - Téléphone : 04 86 67 32 86

Pour toute question :

covid19@hautes-alpes.cci.fr